

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 juin 2019

11^{ème} Commission

N° CP-2019-6-11-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique européenne

COOPÉRATION AVEC LE POWIAT DE WROCLAW - POLOGNE ACCUEIL D'UNE DÉLÉGATION DANS LE HAUT-RHIN DU 24 AU 27 JUIN 2019

Résumé : Dans le cadre du partenariat entre le Département et le Powiat de Wrocław, il vous est proposé d'approuver l'accueil d'une délégation polonaise du 24 au 27 juin 2019 dans le Haut-Rhin et d'autoriser la prise en charge des frais correspondants, évalués à 5 000 €. Outre l'organisation de la réunion annuelle du Comité mixte, instance de pilotage du partenariat entre les deux collectivités, ce déplacement aura pour thème le vieillissement de la population et la prise en charge de la perte d'autonomie.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 3 mai dernier.

Le Département invite une délégation d'élus et de techniciens du Powiat de Wrocław, partenaire du Département depuis 2001, dans le Haut-Rhin du 24 au 27 juin 2019 pour un échange d'expériences dans le domaine du vieillissement de la population et la prise en charge de la perte d'autonomie. Ce déplacement permettra également l'organisation de la réunion du Comité mixte, instance qui se réunit chaque année pour piloter le partenariat entre les deux collectivités.

La délégation polonaise sera composée de :

- M. Roman POTOCKI – Staroste (1^{ère} visite d'un Staroste) ;
- M. Andrzej SZAWAN - Vice-Staroste ;
- Mme Barbara KOSTERSKA - membre du Comité de Direction du Powiat de WROCLAW, élue du Conseil du Powiat ;
- M. Wiesław ZAJAC - membre du Comité de Direction du Powiat de WROCLAW, élu du Conseil du Powiat ;
- M. Sławomir HRYNIEWICZ - élu du Conseil du Powiat, membre de la Commission de la Promotion, du Développement et de la Coopération Internationale ;

- Mme Joanna BRODOWSKA, fonctionnaire du Powiat ;
- le chauffeur de la délégation.

Conformément à l'accord de coopération du 27 juin 2001 entre le Département et le Powiat de Wroclaw, les frais d'hébergement, les repas, les frais de visites ainsi que les frais de traduction et d'interprétariat seront pris en charge par notre collectivité.

Au vu de ce qui précède, je vous prie d'approuver :

- l'opportunité de cet accueil ;
- la prise en charge par le Département des frais générés par cette action, évaluée à 5 000 €.

Les dépenses d'hébergement, de repas et de visites, évaluées à 4 000 €, seront imputées sur le programme F614, imputation 011-048-6185-2686-114 du budget départemental 2019 et feront l'objet de versements sur présentation de justificatifs.

Les dépenses de traduction et d'interprétariat, évaluées à 1 000 €, seront imputées sur le programme F612, chapitre 011-048-6188-2676-114 du budget départemental 2019 et feront l'objet de versements sur présentation de factures.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT